

Ajournement

Il appartient maintenant au gouvernement d'indiquer clairement une politique d'approvisionnement qui assurera une plus juste et plus équitable répartition des crédits de dépenses. Il ne faudrait jamais oublier que l'argent dépensé est l'argent des contribuables. Le gouvernement prélève cet argent sur tous les secteurs d'activité, sur tous les citoyens pour le dépenser avec sagesse et équité. Par ses programmes d'achats, le gouvernement devrait faire en sorte de favoriser une répartition équitable.

De même, le gouvernement soutiendra qu'il n'existe pas de fournisseurs à certains endroits. Bien souvent, s'il n'y a pas de fournisseurs, il faut en attribuer la cause à la politique du gouvernement. A cause de sa politique de centralisation, les entreprises qui auraient pu s'établir dans d'autres régions, n'ont pas reçu la même attention que celles du Canada central. J'ai du mal à comprendre, étant donné que je suis originaire des Prairies, que le ministère des Approvisionnements et Services ne fasse que 7 p. 100 de ses achats dans la région de l'Atlantique où nous avons pourtant bien des installations maritimes et militaires.

M. Crosby: Ça s'explique!

M. Epp: J'en parle purement à titre d'observateur car je ne suis pas de cette région, mais j'ai du mal à imaginer qu'il n'y ait pas plus de 7 p. 100 des entrepreneurs de l'Atlantique qui auraient pu fournir ces biens et ces services au gouvernement du Canada. Je ne dis pas non plus que le gouvernement devrait pratiquer une politique essentiellement régionaliste qui empêcherait le libre jeu de la concurrence. Je ne doute pas que s'ils en avaient la chance, les habitants de cette région pourraient livrer concurrence à n'importe qui au pays. Il en va de même pour ceux de l'Ouest.

Le ministre a dit dans les Prairies, plus précisément à Winnipeg, que le gouvernement avait joué un rôle dans l'essor de notre industrie aéronautique. Je lui ai rappelé le cas de CAE. CAE a dû fermer ses portes. Si c'est ce que le gouvernement appelle une réussite, vivent les échecs.

• (2315)

Je demande donc au secrétaire parlementaire de ne pas nous promettre des chiffres plus encourageants, mais de nous dire comment il va faire pour remédier à cette situation afin que les hommes d'affaires de ces régions soient traités sur un pied d'égalité avec leurs collègues des deux provinces centrales pour les contrats offerts sur une base concurrentielle. Nous voulons des résultats concrets, pas des promesses et des espoirs. Le gouvernement a eu amplement le temps de prendre des mesures qui se traduisent par des offres tangibles.

Nous entendons beaucoup parler d'inégalités régionales. Nous entendons aussi beaucoup parler des problèmes qui divisent le pays. Or, nous avons là une occasion rêvée de prendre des mesures qui traduiraient en actes des propos qu'on entend souvent de la part d'un gouvernement qui ferait mieux de pratiquer une politique nationale au lieu de s'en tenir à des considérations régionales.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour répondre à la

question que le député a posée au sujet des achats que le gouvernement fédéral effectue au Manitoba. Comme nous n'en sommes encore qu'au début de l'année, je ne saurais préciser exactement le montant des achats que nous entendons effectuer au Manitoba au cours de la présente année financière.

Le chiffre 3.7 p. 100 que le député a cité correspond bien aux 1,247 contrats qui ont été adjugés au Manitoba au cours des deux premiers mois de la présente année financière tant à nos bureaux régionaux qu'au bureau central, contrats dont la valeur globale atteint 13.3 millions de dollars. L'année dernière, 13,000 contrats avaient été adjugés, contrats dont la valeur globale atteignait 151 millions de dollars. Envisagés de ce point de vue, les contrats adjugés au Manitoba au cours de ces deux mois augurent bien pour l'avenir. En fait, le montant des achats que les bureaux régionaux ont effectués au Manitoba a augmenté de 15 p. 100 par année au cours des trois dernières années financières. En dollars réels, le montant global des achats que les bureaux régionaux ont effectués au Manitoba est passé de 34.2 millions de dollars qu'il était en 1980-1981, à 47.3 millions en 1982-1983.

C'est avec plaisir que je lui fais savoir également que le Conseil du Trésor étudie à l'heure actuelle des contrats qui devraient beaucoup avantager le secteur manitobain de l'aérospatiale. A ce propos, ce secteur devrait toucher de nouvelles sommes importantes au titre des retombées du CF-18. L'intensification de nos achats régionaux au Manitoba se trouve encore confirmée par l'ouverture récente d'un nouveau bureau auxiliaire à Shilo, preuve de l'activité accrue du ministère des Approvisionnements et Services au Manitoba.

Nous faisons, le député le sait peut-être, un effort de décentralisation, car nous exploitons un réseau d'approvisionnement qui s'étend dans toutes les régions de notre pays. Les centres de ce réseau sont là pour répondre aux besoins des ministères du gouvernement fédéral qui se trouvent dans ces régions. Le nombre des contrats adjugés aux régions dépend par conséquent des besoins de nos clients dans ces régions.

Afin de répartir entre le plus grand nombre possible de régions les avantages économiques qui découlent des besoins des organismes fédéraux, nous veillons à ce que les bureaux régionaux obtiennent sur place la majeure partie des biens et des services dont nous avons besoin ici-même à Ottawa toutes les fois que c'est possible pour des raisons de commodité, de façon à obtenir la meilleure valeur pour chaque dollar dépensé.

Par conséquent, pour ce qui est du pourcentage des contrats adjugés dans l'ensemble du pays, il faut tenir compte de l'activité industrielle des provinces intéressées. Bien entendu, toute économie largement fondée sur l'activité industrielle réussirait naturellement à obtenir la plus forte proportion des contrats par rapport aux économies principalement tributaires de l'agriculture. Après tout, nous ne pouvons accorder ces contrats qu'aux entreprises qui les méritent par suite de soumissions publiques qu'elles ont présentées.

Le député doit reconnaître que dans un pays qui prône la libre entreprise, les appels d'offres publics constituent l'unique moyen de nous assurer de traiter équitablement tous les fournisseurs éventuels. Si durant une période donnée une province a plus de succès qu'une autre c'est uniquement parce qu'elle est capable de soutenir la concurrence à ce moment-là.